

Jeu-Concours Où est M. Fraize ?

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS " Où est M. Fraize ?"

Article 1 – Organisation

L'Office du Sport et du Temps Libre de Saint-Pierre (OSTL), association loi 1901, dont le siège social est situé au 130 rue du Four à Chaux, 97410 Saint-Pierre, organise un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat intitulé «Où est M. Fraize ? » dans le cadre de la Fête de la Fraise 2025 à Saint-Pierre.

Article 2 – Conditions de participation

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, à l'exclusion des membres du personnel de l'OSTL et de toute personne ayant participé à l'organisation du concours.

La participation implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 3 – Modalités de participation

Pour participer, chaque personne doit :

1. Prendre une photographie/vidéo de M. Fraize (ou de M. Fraize en compagnie d'un proche/d'elle-même) lors de son passage en ville ou pendant un événement organisé dans le cadre de la Fête de la Fraise.
2. Publier cette photo/vidéo sur son propre compte Instagram ou Facebook **entre le 30 aout 2025 00h01 et le 1^{er} octobre 2025, 23h59**.
3. Taguer sur la photo publiée, le compte de l'OSTL :
 - Sur Instagram : @ostldesaintpierre / <https://www.instagram.com/ostldesaintpierre>
 - Sur Facebook : OSTL Office des Sports et du Temps Libre de Saint-Pierre / <https://www.facebook.com/p/OSTL-Office-des-Sports-et-du-Temps-Libre-de-Saint-Pierre-61568250223089/>

Les participants peuvent poster plus d'une photo/vidéo.

Toute publication ne respectant pas les modalités ci-dessus ne sera pas éligible.

Article 4 – Durée du jeu

Le jeu-concours est ouvert du **samedi 30 aout 2025 00h01 au mercredi 1 octobre 2025, 23h59** (heure de La Réunion). Toute participation enregistrée en dehors de cette période ne sera pas prise en compte.

Article 5 – Désignation du gagnant

Un.e seul.e gagnant.e sera désigné.e

Les gagnants seront désignés par tirage au sort.

1. Tout au long du concours, les participations seront renseignées dans un fichier Excel dédié et un numéro sera attribué à chaque participation.
2. Le tirage au sort sera réalisé via le site <https://plouf-plouf.fr/> pour garantir l'impartialité.

Le tirage au sort sera réalisé le jeudi 2 octobre 2025 à 12h et annoncé à la Fête de la Fraise le 3 octobre 2025 et sur les réseaux sociaux.

Le ou la gagnant.e sera contacté.e en amont par les équipes de l'OSTL.

Article 6 – Dotation

Le ou la gagnant.e recevra le lot suivant : Une nuit d'hôtel à la Villa Delisle.

Article 7 – Utilisation des données et des images

En participant au jeu, les candidats autorisent expressément l'OSTL à utiliser, reproduire et diffuser les photographies publiées dans le cadre du concours à des fins de communication et de valorisation de l'événement, sur tout support (print et digital), sans contrepartie financière.

Les données personnelles collectées via les réseaux sociaux sont utilisées uniquement pour l'organisation du jeu. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression en s'adressant à : secretariat@ostl-saint-pierre.com, Objet : Données personnelles – Jeu Concours Fête de la Fraise 2025.

Article 8 – Responsabilité

La responsabilité de l'OSTL ne saurait être engagée en cas de dysfonctionnement des plateformes sociales, d'impossibilité d'accès ou de publication liée à des problèmes techniques.

L'OSTL se réserve le droit d'exclure toute participation ne respectant pas les règles ou dont le contenu est jugé inapproprié (propos injurieux, diffamatoires, à caractère politique ou commercial, etc.).

Article 9 – Modification ou annulation du jeu

L'OSTL se réserve le droit de modifier, suspendre ou annuler le jeu-concours à tout moment, notamment en cas de force majeure ou si des circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

Article 10 – Consultation du règlement

Le règlement complet du jeu est consultable :

- Sur le site de la Fête de la Fraise : <https://sites.google.com/view/ostl-fete-de-la-fraise/f%C3%A0te-de-la-fraise>
- Sur demande à l'adresse : secretariat@ostl-saint-pierre.com